

qualité de représentant de la nation qu'il agit dans le Sénat. J'ai écouté avec regret certaines remarques faites par l'honorable sénateur qui m'a précédé et qui représentent les sénateurs sous un faux jour. Je suis convaincu que, si les sénateurs savent apprécier l'honneur que fait rejaillir sur eux l'exercice de leurs fonctions, et la haute position qu'ils occupent, le Sénat peut devenir le boulevard de la liberté du pays et le gardien des droits du plus humble sujet de Sa Majesté comme du plus puissant. Vous savez que le rôle du bon médecin est de fonder le diagnostic d'une maladie, ou de caractériser celle-ci. D'abord, il doit examiner son patient et découvrir sa maladie. Le médecin habile est celui qui se forme intuitivement ou naturellement une idée de la maladie de son patient. Or, j'ai tâté le pouls du Sénat et je ne le crois pas aussi mauvais qu'on se l'imagine. Je crois qu'il n'a qu'un petit dérangement fonctionnel. Tout ce que son état requiert, c'est l'application d'un peu d'huile; c'est de serrer quelque peu les vis (sans calembourg); puis, une humeur quelque peu plus douce; une plus haute idée de notre position et de notre destinée que semble l'indiquer le présent débat. Il y a certains remèdes que je serais disposé à appliquer. Il est toujours aisé de trouver un remède quand on connaît la cause du mal. Tout d'abord, j'augmenterais le chiffre requis pour constituer un quorum. Un petit quorum permet aux sénateurs de s'absenter, et l'on devrait les obliger de se trouver présents ici. Selon moi le quorum de la Chambre devrait se composer de la moitié du nombre total des sénateurs.

Puis je ferais modifier la formule du serment que tout sénateur est obligé de prêter. Ce serment devrait obliger celui qui le prête à ne faire acception d'aucun parti politique pendant l'accomplissement, dans le Sénat, de ses devoirs parlementaires. Quant à moi je prêterais très volontiers ce serment. Je crois aussi que la limite d'âge devrait être quelque peu différente de ce qu'elle est maintenant. Le grand nombre de sénateurs décédés a donné au premier ministre la plus grande liberté d'action. Il a pu remplir très bien toutes les vacances causées par ces décès. Les hommes choisis par lui, en effet, ne sont pas de mauvais sujets et je ne crois pas qu'il eût pu faire un meilleur

Hon. M. SULLIVAN.

choix au point de vue de son parti politique. Toutefois, le remplacement de ceux d'entre nous que la mort fauche, n'est qu'une chose accidentelle, et quant à l'amélioration du fonctionnement du Sénat, ce dernier est capable de prendre soin de lui-même. Permettez-moi de vous donner à cet égard non mes propres vues, mais celle d'un éminent membre de la Chambre des lords, le comte de Pembroke. A la page 50 de son livre il dit :

Toute tentative d'équilibrer les partis par l'application du principe de la nomination a été trouvée inutile, parce que les hommes politiques libéraux deviennent conservateurs presque aussitôt qu'ils sont appelés à siéger dans l'atmosphère libre de la Chambre des lords. Je crois que toute tentative de ce genre doit être considérée non seulement comme futile, mais certainement aussi comme malfaisante, vu qu'elle serait de nature à donner une fausse idée de ce que doivent être l'esprit et les fonctions de la Chambre des lords. Celle-ci ne doit certainement pas être un lieu où les partis politiques doivent constamment se combattre et essayer de se supplanter. L'esprit de parti, naturellement, ne saurait être exclu entièrement de toute assemblée s'occupant de politique anglaise; mais la Chambre des lords est particulièrement tenue de traiter toute question politique au point de vue des intérêts nationaux plutôt qu'au point de vue des intérêts de parti, et elle est spécialement adaptée à ce rôle par sa constitution.

C'est se tromper entièrement si l'on croit que la majorité de la Chambre des lords exerce habituellement son pouvoir à rejeter, ou à nulifier les mesures émanant des gouvernements libéraux. Cela n'arrive qu'exceptionnellement et non généralement. En fait, le parti conservateur, dans toute session des parlements régis par un gouvernement radical, a toujours cru de son devoir de se dépouiller de ses préjugés de parti et même de ses opinions consciencieuses.

Si la Chambre des lords était transformée en une Chambre élective, nous la priverions inconsciemment, peut-être, de cet esprit d'indépendance auquel je viens de faire allusion. Ses membres seraient élus comme représentants de partis politiques, qui se seraient engagés pour se faire élire à donner leur appui au caucus conservateur, ou au caucus libéral, selon le cas. Une seconde Chambre constituée de cette façon—c'est-à-dire dans laquelle dominerait, par exemple, le parti conservateur dans l'une des deux Chambres, et le parti libéral dans l'autre—nous conduirait probablement à une série d'impasses parlementaires intolérables.

Voilà pour le principe électif appliqué au Sénat. Plus vous diluez un corps, plus vous l'affaiblissez. Si vous prenez de l'esprit de vin, par exemple, et le soumettez à une dilution, vous pourrez l'affaiblir au point de ne plus en sentir le goût. C'est pourquoi je considère que le principe de la nomination par la couronne appliqué par le premier